

*L'Adresse*

Je profite de l'occasion pour remercier les électeurs de North Island—Powell River, qui m'ont confié le mandat de les représenter à la Chambre. Ma circonscription couvre la moitié nord de l'ÎLE de Vancouver et la moitié de la côte de Colombie-Britannique. Dans cette région vaste et diversifiée, la population est répartie également entre l'île de Vancouver et la côte adjacente. La circonscription vit de ses ressources naturelles.

Mes électeurs ont très souvent l'impression marquée que les décisions du gouvernement ne tiennent aucun compte de leurs intérêts. Je me ferai donc un devoir de faire connaître régulièrement leurs préoccupations à la Chambre des communes. Je m'engage aussi à partager avec la Chambre des communes une partie de leurs idées constructives sur la façon d'améliorer le niveau de vie dans leur circonscription et ailleurs au Canada.

North Island—Powell River compte plusieurs groupes autochtones progressistes, dont la culture traditionnelle est encore bien vivante. La bande indienne Sechelt a pris l'initiative de négocier pour son compte l'unique loi qui doit remplacer la Loi sur les Indiens, de sorte qu'elle fonctionne à la façon d'un gouvernement municipal depuis 1986.

• (1750)

Mon discours portera essentiellement sur les affaires autochtones. En tant que porte-parole du Parti réformiste pour les affaires autochtones, j'entends discuter de l'actuelle politique fédérale concernant les peuples autochtones au Canada, plus précisément ceux de la Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique se trouve dans une situation unique. On y compte 15 traités, dont 14 portent sur le sud de l'île de Vancouver et un sur le nord-est de la province. La Colombie-Britannique compte cependant une majorité d'autochtones non régie par des traités et une partie importante de l'ensemble des autochtones vivant au Canada.

En général, les relations entre autochtones et non-autochtones sont empreintes de bonne volonté. Nous voulons tous que les autochtones jouissent d'un niveau de vie, d'une qualité de vie et de possibilités comparables à ceux des autres Canadiens. On reconnaît généralement que l'autonomie politique est indispensable pour créer un climat de stabilité propice aux investissements et à l'unité dans la population autochtone en général.

Le gouvernement fédéral est le principal responsable et mandataire des affaires autochtones et il est indispensable que sa politique unisse la population autochtone.

Le gouvernement s'est engagé à démanteler le ministère des Affaires indiennes, à un rythme convenu avec les premières nations. Le gouvernement a reconnu la nécessité de remplacer l'actuel ministère par un système de responsabilité fondé sur l'autonomie politique. L'attribution aux réserves d'un statut municipal à charte fédérale, comme dans le cas de la bande Sechelt, constitue un moyen efficace de doter les bandes indiennes de la base économique dont elles ont besoin pour administrer leurs affaires.

Je crois que le temps est venu d'avoir des opinions nouvelles. Certaines mesures récentes du gouvernement fédéral ont engendré la division au lieu de favoriser l'unité, et j'aimerais proposer une nouvelle optique.

La stratégie de pêche autochtone établie par le ministère des Pêches et des Océans est l'un des domaines qui doivent faire l'objet d'une révision générale. Jusqu'en 1992, l'industrie de la pêche commerciale en Colombie-Britannique embauchait sans discrimination et comptait 25 p. 100 d'autochtones. En outre, l'ancienne pêche de subsistance des autochtones est demeurée intacte.

La stratégie de pêche autochtone du gouvernement fédéral, mise en oeuvre il y a deux ans, a créé une industrie de la pêche commerciale autochtone basée sur la race. Ce projet pilote d'une durée de deux ans comporte des ententes, appliquées dans le cadre de la stratégie de pêche autochtone, qui arriveront à échéance le 31 mars 1994. La mise en oeuvre de ces ententes a été une source de profonde division dans l'industrie et dans la société et elle n'a pas favorisé une gestion de conservation. En 1993, plusieurs décisions rendues par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ont rejeté la nécessité d'une industrie de pêche commerciale autochtone distincte. La révision de la stratégie de pêche autochtone promise par le ministère des Pêches et des Océans pour le printemps prochain devra être caractérisée par la transparence et la sensibilité aux conflits engendrés par les ententes.

Nous recommandons d'éviter le conflit et de tracer une nouvelle orientation pour l'importante industrie de la pêche, en axant la stratégie de pêche autochtone sur la pêche sportive et la mise en valeur des pêcheries. Aucune nouvelle entente de pêche commerciale ne devrait être négociée dans le cadre de la stratégie de pêche autochtone.

On a beaucoup discuté récemment de la terminologie et du droit inhérent à l'autonomie politique. Selon moi, le terme «inhérent» peut signifier que les mesures législatives fédérales et provinciales ne s'appliqueraient pas aux peuples autochtones sans leur autorisation. Je crois aussi qu'il pourrait servir de fondement à des revendications de souveraineté internationale indiquant que les gouvernements autochtones peuvent se soustraire à toutes les lois fédérales et provinciales. C'est inacceptable pour la majorité des Canadiens.

• (1755)

Nous sommes d'avis que l'autonomie des autochtones signifie qu'il faut arriver par la négociation à un certain assemblage de lois fédérales, provinciales et autochtones. Cet assemblage, quel qu'il soit, doit s'insérer dans la structure de l'ensemble de la société canadienne.

Les habitants de la Colombie-Britannique veulent régler les revendications territoriales qui sont en suspens, pour que le climat d'investissement s'améliore et pour que les individus, les entreprises, les gouvernements et les groupes autochtones puissent aller de l'avant avec confiance. La Commission d'étude des traités de la Colombie-Britannique, qui a été formée récemment et qui se compose de représentants des gouvernements fédéral et provincial ainsi que des premières nations, a commencé ses travaux puisqu'elle a déjà reçu 38 propositions de la part de bandes de la Colombie-Britannique. La commission exercera une influence positive sur les négociations, mais il y a de graves lacunes. Pour combler ces lacunes, j'ai des recommandations à faire au sujet des mesures provisoires, des droits des tiers et de la transparence.

Les mesures provisoires ayant trait aux ressources qui ont récemment été négociées entre la province et les groupes autoch-